

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 20 JUILLET 2020**

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la grande salle des fêtes de la commune d'Aigrefeuille, lieu choisi pour permettre le respect des gestes barrière dans le contexte de crise sanitaire liée au Coronavirus

Conseillers présents : MM. **ANDRÉ** Christian, **COULON** Florian, **DELSOL** Yannick, **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **LASFARGUES** William, **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe  
et Mmes: **AFONSO** Djemilla, **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **MARCHOU** Marie, **PLACHOT** Geneviève, **POUPOT** Mary, **SEMENE** Marie-Ange.

Secrétaire de séance : Mary **POUPOT**

La séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur Christian **ANDRÉ**, Maire.

**Budget communal - Affectation du résultat du budget communal 2019**

Monsieur le Maire explique que le compte administratif voté le 28 février 2020 est exact et conforme au Compte de Gestion 2019 du Trésorier et qu'il fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	85 547.12 €
- Un déficit de fonctionnement de :	0 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	17 667.86 €
Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif)	67 879.26 €
<u>Résultat à affecter</u>	85 547.12 €
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	189 486.64 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-4 086.63 €
<u>Besoin en financement</u>	0 €

Affectation

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
2) Report en fonctionnement R 002 (2)	85 547.12 €

Déficit reporté D 002 (5) 0 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 au Budget Communal 2020 tel qu'il est présenté.

Vote : 15 voix pour

**Budget communal - Vote du budget communal 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Communal pour l'année 2020.

Il précise que lors de la lecture des montants des subventions accordées aux associations de la commune les Conseillers municipaux qui sont membres de bureaux d'associations de la commune quitteront la salle du Conseil municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET 2020
chapitre 011 charges de gestion générale	274 996.80 €
chapitre 012 : charges de personnel	435 160.00 €
chapitre 14 : atténuation de produits	9 374.00 €
chapitre 023 : virement à la section d'investissement	455 255.79 €
chapitre 65 : autres charges de gestion courante	164 682.88 €
chapitre 66 : charges financières	30 314.65 €
chapitre 67 : charges exceptionnelles	567.00 €
chapitre 022 : dépenses imprévues	2 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 372 351,12 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2019
chap 002 excédent antérieur reporté	85 547.12 €
chap 70 vente de produits, prestations de services	124 494.00 €
chap 73 impôts et taxes	573 073.00 €
chap 74 dotations, subventions et participations	121 192.00 €
chap 75 autres produits de gestion courante	451 301.00 €
chap 77 produits exceptionnels	16 744.00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 372 351.12 €</b>

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2019
16	remboursement d'emprunts	48 917.94 €
21	immobilisations corporelles	419 498.79 €
23	immobilisations en cours	347 000.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>815 416.73 €</b>

chapitre	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET 2019
001	excédent antérieur reporté	189 486.64 €
021	virement de la section de fonctionnement	455 255.79 €
10	dotations, fonds divers et réserves	9629.00 €
13	subventions d'investissement	161 045.30 €
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>815 416.73 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Communal 2020 tel qu'il est présenté.

Vote : 15 voix pour

## Budget annexe du lotissement Communal - Affectation du résultat du budget annexe du lotissement communal 2019

Monsieur le Maire explique que le compte administratif du lotissement communal voté le 28 février 2020 est exact et conforme au Compte de Gestion 2019 du Trésorier et qu'il fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 747 787.87 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 627 267.07 €

Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif) 120 520.80 €

Résultat à affecter 747 787.87 €

Solde d'exécution d'investissement - 158 504.19 €

Solde des restes à réaliser d'investissement 0 €

Besoin en financement -158 504.19 €

### Affectation

- 3) Affectation en réserves R 1068 en investissement 158 504.19 €
- 4) Report en fonctionnement R 002 (2) 589 283.68 €

Déficit reporté D 002 (5) 0 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 au Budget annexe du lotissement Communal 2020 tel qu'il est présenté.

Vote : 15 voix pour

## Budget annexe du lotissement Communal - Vote du budget annexe du lotissement communal 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget annexe du lotissement communal pour l'année 2020.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	
chapitre 011 : Charges à caractère générales	527 276.03 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	372 151.41 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	440 000.00 €
chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	158 504.19 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 497 931.63 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	747 787.87 €
chap 70	Produits des services	377 992.34 €
chap 042	Opérations d'ordre entre sections	372 151.42 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 497 931.63 €

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
001	Solde d'exécution reporté	158 504.19 €
040	Opération d'ordre entre sections	372 151.42 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		530 655.60 €

chapitre	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	
021	Solde d'exécution reporté	372 151.41 €
040	Opération d'ordre entre sections	158 504.19 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		530 655.60 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget annexe du lotissement communal tel qu'il est présenté.

Vote : 15 voix pour

### **Vote des tarifs de la cantine**

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite instaurer plus de justice sociale concernant le coût des repas de la cantine et ce, à compter du mardi 1 septembre 2020, jour de la rentrée scolaire 2020-2021. Les repas enfant sont actuellement facturés 3,75 € l'unité pour toutes les familles. La proposition est d'instaurer les nouveaux tarifs enfants suivants :

Quotient familial	Prix du repas en €
0-400	3.00
401-650	3.15
651-800	3.35
801-1000	3.50
1001-1200	3.65
1201-1500	3.70
1501-1600	3.75
1601-1800	3.80
1801-2200	3.85
+2200	3.90
Non résidents	4.00

Le tarif du repas adulte reste inchangé à 5,30 €, ainsi que les tarifs des repas du personnel communal à 1 € pour les agents des catégories B et C et 1,25 € pour ceux de catégorie A.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs des repas de la cantine ci-dessus exposés.

Vote : 15 voix pour

### **Vote des tarifs de la garderie municipale**

Afin de garantir également plus de justice sociale concernant les tarifs de la garderie municipale, Monsieur le Maire propose de rajouter des tranches dans les catégories au quotient familial supérieur à 1500.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

Quotient familial	Prix séquence midi en €	Pris séquence du soir en €	Prix journalier en €
0-400	0.06	0.11	0.17
401-650	0.14	0.27	0.41
651-800	0.20	0.37	0.57
801-1000	0.24	0.44	0.68
1001-1200	0.32	0.55	0.87
1201-1500	0.40	0.62	1.02
1501-1600	0.50	0.78	1.28
1601-1800	0.60	0.94	1.54
1801-2200	0.70	1.13	1.83
+2200	0.80	1.36	2.016
Non-résidents	1	1.80	2.80

La garderie du matin reste gratuite.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs pour la garderie municipale applicables dès la rentrée du 1 septembre 2020.

Vote : 15 voix pour

### **Lotissement communal : Avenant 3 au marché de réalisation du Clos de la Marelle.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en creusant le fossé nécessaire à l'évacuation du pluvial et de l'assainissement du lotissement communal, l'entreprise KMTP a détecté une « lentille », sorte de banc de sable sous la terre.

Or, cette lentille entraîne des effondrements des parois du fossé.

Il est donc nécessaire de réaliser un busage.

Ce busage non prévu au marché initialement entraîne un surcoût de 4083.5€ HT soit 4900.20€ TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 ci-dessus représentant une plus-value de 4083.5€ HT soit 4900.20€ TTC pour le lot 1 du marché pour la réalisation du lotissement communal du Clos de la Marelle.

Vote : 15 voix pour

La séance est levée à 22 h 30

Signatures

Christian ANDRÉ  
Maire d'Aigrefeuille



